

Membres élus présents :

M. BALDRAN, M. COLIN, M^{me} DE CAGNY, M. BRAZIER, M^{me} LE DUS, M. LE GUIENNE, M^{me} RAMELET-LEMASSON, M. DAVENNE, M^{me} OUSLIMANI, M^{me} EUILLET, M. SAUNIER, M^{me} COLOMBIER, M. BATOUFFLET, M^{me} COLLIN, M. LEBOULANGER, M^{me} PICOT, M^{me} BOUGAN, M. MOINGEON, M. DUROCHER, M^{me} NANTIER.

Procurations :

M. LESELLIER donne procuration à M. BATOUFFLET
M. DE KEANEL donne procuration à M. BATOUFFLET

Membres Invités présents :

M. DESHAYES – Chef de département CS, M. JAILLOT – Chef de département TC, D. LAUTRU – Chef de département GEII, F. PABLO – chef de département GMP, M^{me} MAZZUCHELLI – Responsable Administrative, S. MOULINIER – chef de service Scolarité, Y. NORVAL – chef de service financier, N. POPELIER – Cheffe de service RH, V. PINA – Responsable LP, C. PAVLIDÈS – Directeur MEDIADIX

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

► Covid 19

M. BATOUFFLET rappelle que les activités sur site sont à l'arrêt. L'activité pédagogique se poursuit à distance.

M. BATOUFFLET fait part de sa satisfaction quant à la continuité pédagogique et administrative mise en place.

Une réouverture progressive de site est organisée à raison de 2 jours par semaine. L'ouverture pourra se faire sur 6 jours à compter de la semaine prochaine.

F. PABLO demande quelle seront les possibilités concernant les amphis à la rentrée.

M. BATOUFFLET répond qu'à l'heure actuelle il est prévu une ouverture des amphis mais que les CM se tiendront à distance. Les TP se feront à raison de 15 élèves maximum. Il n'y a pas de consignes particulières relatives aux TP.

► Travaux

La livraison du nouveau bâtiment de Ville d'Avray est prévue pour le mois de novembre. Il faudra régler la problématique de la restauration jusqu'à la livraison.

M. BATOUFFLET rappelle que les salles prêtées au laboratoire LEME pendant la durée des travaux sont identifiées. Ces salles doivent être récupérées afin de rendre leur usage de formation.

► Hébergement TC/GEA/CS

M. BATOUFFLET rappelle que ces départements doivent rejoindre le bâtiment Éphémère 3 sur le site de Nanterre.

Les locaux devraient être opérationnels (locaux et matériel) à la rentrée, les délais semblant être tenus.

La question de l'informatique pour ces locaux doit être traitée la semaine prochaine.

De plus, suite au conseil de direction du 10/03/2022 les départements TC/GEA/CS ont rédigé une motion précisant les conditions du déménagement au Bâtiment T. La motion est présentée au conseil (cf Annexe 1) :

18 votants : 18 présents – 2 procurations

Résultat du vote : 0 abstention – 20 pour

La motion des départements TC/GEA/CS est approuvée à l'unanimité.

P-L. SAUNER précise que concernant les salles de cours les délais sont bons, mais pas pour les bureaux a priori. La solution intermédiaire serait de conserver les bureaux actuels jusqu'à la Toussaint.

M. BATOUFFLET confirme et informe que cette solution a effectivement été vue avec la VP patrimoine. Les salles de cours et bureaux affectés cette année resteront à l'usage de l'IUT jusqu'aux vacances de la Toussaint et si nécessaire plus tard en cas de retard.

► B.U.T

M. BATOUFFLET rappelle la réforme en cours du DUT. La difficulté majeure est le retard enregistré dans ce projet de réforme.

23 spécialités de DUT sur 24 se sont opposées à la mise en place du B.U.T à la rentrée 2021. 70% des directeurs d'IUT se sont également opposés ainsi que 8 CCN sur 9.

Le ministère n'a pas changé de cap et souhaite un affichage Parcoursup dès à présent pour une ouverture en 2021.

Les personnes en charge de la rédaction des programmes sont en difficultés liées au travail à distance.

M. BATOUFFLET fait part de son inquiétude concernant cette situation qui n'est pas stabilisée.

F. PABLO ajoute que le ministère souhaite que les domaines de compétences soient affichés ainsi que les parcours possibles au mois de novembre et les programmes de la 1^{ère} année pourront être établis jusqu'au mois de juin.

S. MOULINIER précise que le mois de novembre correspond au moment du déversement de la structure de la formation APOGEE dans Parcoursup. La structure générale doit par conséquent être prête pour novembre.

APPROBATION DU PV DE SEANCE DU 26/11/2019

Le procès verbal de séance du 26/11/2020 est soumis à l'approbation du conseil :

M. JAILLOT remarque que n'est pas fait mention du projet de convention avec le CEGEP de Sherbrooke.

M. BATOUFFLET répond que ce projet fera l'objet d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil. Les documents relatifs à ce projet devront être transmis.

18 votants : 18 votants – 2 procurations
Résultat du vote : 0 abstention – 20 pour

Le procès verbal de séance du 26/11/2019 est approuvé à l'unanimité.

ÉLECTIONS PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES ET PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL

- **Personnalité extérieure :**

M. P-Y BRAZIER, fort d'une expérience de 25 ans dans l'industrie automobile pour un groupe fournisseur de l'automobile, a occupé divers fonctions RH, Production, R&D, qualité et Projet. Il est actuellement directeur de l'ESFF (École supérieure de fonderie et de forge) dont il est par ailleurs un ancien élève.

La candidature de M. BRAZIER est soumise au vote du conseil :

18 votants : 18 présents – 2 procurations
Résultat du vote : 0 abstention – 20 pour

M. BRAZIER est élu membre du conseil d'IUT à l'unanimité pour un mandat d'une durée de 3 ans

- **Présidence du Conseil**

M^{me} RAMELET-MASSON, représente AIR France Industrie et est responsable formation et alternance au sein de la direction générale industrielle.

M^{me} RAMELET-MASSON souligne l'importance du travail conjoint entre formation, monde de l'industrie et centres de formation pour répondre au mieux aux besoins du marché du travail qui peut être extrêmement fragile et fragilisé très rapidement.

La candidature de M^{me} RAMELET-LEMASSON est soumise au vote du conseil :

17 votants : 15 présents – 2 procurations
Résultat du vote : 0 abstention – 17 pour

M^{me} RAMELET-LEMASSON est élue Présidente du Conseil d'IUT à l'unanimité pour un mandat d'une durée de 3 ans.

ÉLECTIONS CHEF DE DEPARTEMENT GEA

Proposition du conseil de département gea en date du 02/06/2020 : M. GUIMEZANES

La nomination de M. GUIMEZANES en qualité de chef de département GEA est soumise à l'approbation du conseil :

19 votants : 17 présents – 2 procurations
Résultat du vote : 0 abstention – 17 pour

M. GUIMEZANES est élue chef de département GEA pour un mandat de 3 ans à compter du 01/09/2020.

RESSOURCES HUMAINES

N. POPELIER fait le bilan des campagnes de recrutement :

Enseignants :

- 3 postes de PRAG : 1 pour le département GMP
 2 pour le département GEA
 1 pour le département TC
- 4 postes de MCF : 2 MCF pour le département INFOCOM en 9^{ème} et 71^{ème} section.
 1 MCF pour le département TC en 6^{ème} section.
 1 MCF pour le département GMP en 60^{ème} section.
- 6 postes d'ATER : 2 pour le département TC
 2 pour le département GEII
 2 pour le département GEA
- 1 lecteur/1 maître de langue
- 5 MAST : 3 pour le département INFOCOM
 1 pour le département CS
 1 pour le département GEA

F. MAZZUCHELLI fait le point des postes BIATSS :

- Poste de technicien catégorie B sur le site de Nanterre (coordination des filières tertiaires) : prise de fonction à la rentrée 2020.
- Poste Hygiène & Sécurité sur le site de Ville d'Avray vacant au 01/09/2020
- Poste informatique à recruter pour la rentrée 2020
- Poste à pourvoir au service scolarité. Le profil de poste est en cours de rédaction.
- Poste à pourvoir au service technique : électricien
- Postes au mouvement interne et concours
- Poste en apprentissage

P-L. SAUNIER demande si le poste à pourvoir au service de la scolarité est une création de poste.

F. MAZZUCHELLI répond que ce poste est un remplacement suite au départ de M^{me} COUPERMANT (concours dans une autre administration). L'université a proposé des postes LMD4 catégorie B. Ce poste va donc être rehaussé en catégorie B.

P-L. SAUNIER demande à connaître la fiche de poste relative au poste de coordinateur catégorie B sur Nanterre.

N. POPELIER adressera la fiche de poste.

M. BATOUFFLET rappelle la proposition du CFA Sup2000 d'une mise à disposition d'un personnel à temps partiel pour le placement des étudiants pour le secteur tertiaire moyennant un contrat. La proposition est acceptée.
Le cahier des charges doit être finalisé.

A.DE CAGNY estime que, de son point de vue, ces missions de placement font partie des missions de tout CFA.

M. BATOUFFLET répond que cette mission de placement des apprentis par le CFA Sup2000 n'a pas obtenu les résultats escomptés ayant un grand nombre d'apprentis à placer. Pour compenser ce phénomène nous avons un coût prélevé par le CFA Sup2000 sur les contrats d'apprentissage qui est relativement bas par rapport à ce que pratiquent d'autres CFA. Le CFA avait un prélèvement forfaitaire de 600€ par contrat. L'idée est de proposer 600€ + 400€ à rétribuer au CFA si le placement est bien effectué par le personnel mis à disposition.

C. BOUGAN précise que le CFA Sup2000 continue son accompagnement.

M. BATOUFFLET ajoute que l'accent est mis sur les formations tertiaires.

P-L. SAUNIER estime qu'il faudra prévoir quelques indicateurs pour suivre l'efficacité de ce recrutement.

M. BATOUFFLET répond que le cahier des charges est en cours d'élaboration.

BILAN FINANCIER

M. BATOUFFLET rappelle l'importance des ressources liées à l'apprentissage. L'année prochaine pourrait voir une perte de 30% de ressources propres.

A.DE CAGNY informe qu'environ 1 milliard d'euros d'aide sera mis sur la table pour que l'apprentissage ne pâtisse pas de la crise du Covid-19 sous la forme d'une aide exceptionnelle et immédiate à l'embauche des jeunes qui choisissent cette forme

d'enseignement. Concrètement : versement à compter du 01/07/2020 et jusqu'au 28/02/2021 de 5000€ pour l'engagement d'un mineur et de 8000€ pour un adulte.

Une 2^{ème} mesure consiste à rallonger le délai pour trouver une entreprise. Ce délai passe à 6 mois.

De plus une prime de 500€ est prévue pour l'achat d'un ordinateur ou d'une tablette pour un apprenti.

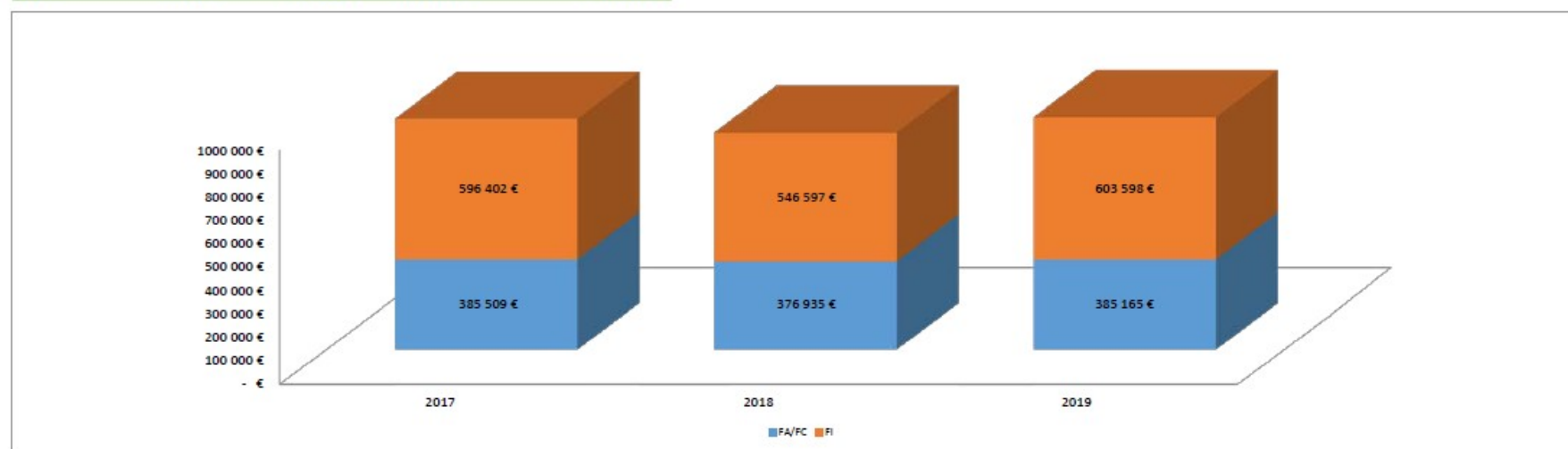
V. RAMELET-LEMASSON ajoute que le climat d'incertitude freine les entreprises à prendre des décisions quant à la rentrée prochaine.

Bilan financier 2019 :

RECETTES						DEPENSES				
	Budget initial	BR 1&2	Budget définitif	Recettes	Taux d'exécution		Budget initial	Budget définitif	Execution du budget	Taux d'exécution
Recettes principales	2 796 432 €	225 469 €	3 021 901 €	2 965 848 €	96%	Filières	1 443 870 €	1 378 729 €	1 375 749 €	100%
Dotation Etablissement - Fonctionnement	470 936 €	12 200 €	483 136 €	483 136 €	100%					
Prélèvement sur fonds de roulement - Equipement	243 329 €	121 087 €	364 416 €	364 416 €	100%					
Prélèvement sur fonds de roulement (PPI)	570 167 €	56 816 €	513 351 €	513 351 €	100%					
Dotation Etablissement - HC (HC+PLIC+PREF+charges patronales)	119 000 €	- €	119 000 €	119 000 €	100%					
Droits universitaires	63 000 €	- €	63 000 €	77 769 €	123%	Fonctionnement	219 212 €	248 410 €	247 155 €	99%
Taxe d'apprentissage	180 000 €	53 645 €	233 645 €	233 866 €	100%	Investissement	243 658 €	200 075 €	199 745 €	100%
Contrats de formation continue	90 000 €		90 000 €	89 841 €	100%					
Formation en apprentissage	1 060 000 €	95 353 €	1 155 353 €	1 084 468 €	94%	Personnel :				
						Heures complémentaires FA/FC	425 000 €	385 489 €	385 165 €	100%
Contributions internes perçues	33 195,00 €	- €	33 195,00 €	33 195,00 €	100%	Rémunération personnel enseignant sur RP (MAST GEA et CS+Conférenciers MDL)	56 000 €	44 755 €	43 684 €	98%
MEDIADIX	77 302 €	- €	77 302 €	77 302 €	100%	Heures complémentaires FI	500 000 €	500 000 €	500 000 €	100%
Contributions versées à l'université	44 107 €	- €	44 107 €	44 107 €	100%					
Autres recettes	6 000,00 €	24 782,00 €	30 782,00 €	30 781,59 €	100%	Services généraux	872 810 €	1 191 518 €	1 182 062 €	99%
Commission numérique du CAC(GTE) -Université Paris Lumière	- €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	100%					
Location (Cerbair, Institut Bioforce, Ordarell)	- €	11 840 €	11 840 €	11 840 €	100%					
Remboursement trop perçu fournisseur, IJSS	- €	8 057 €	8 057 €	8 057 €	100%	Fonctionnement	649 117 €	996 404 €	987 141 €	99%
Convention Bioforce	6 000 €	115 €	5 885 €	5 885 €	100%	Investissement	148 693 €	120 824 €	120 822 €	100%
Campus France	- €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	100%	Personnel	75 000 €	74 290 €	74 100 €	100%
Pour information budgets rectificatifs : Nouvelles recettes/Réduction de dépenses/Reports et reprogrammations PPI						PPI PST	518 947 €	515 631 €	350 834 €	68%
	2 835 627 €	250 251 €	3 085 878 €	3 029 824 €			2 835 627 €	3 085 878 €	2 908 645 €	94%

HISTORIQUE DES HEURES COMPLEMENTAIRES

	2017	2018	2019	Total 2017-2019
FA/FC	385 509 €	376 935 €	385 165 €	1 147 609 €
FI	596 402 €	546 597 €	603 598 €	1 746 597 €
Total	981 911 €	923 532 €	988 763 €	2 894 206 €



DEPENSES DEPARTEMENTS PAR POSTES - Fonctionnement

	GEII - F9602ELEC	GMP - F9603MECA	GTE - F9604THER / F9607MBAT / F9607LMEE	INFOCOM - F9605LIVR	LICENCE PRO AERO - F9607TASP	GEA - F96011GEAD	CS - F96012CASO
Frais de missions / Colloque / Séminaire / Conférence	5 815 €	9 396 €	4 907 €	5 166 €	6 242 €	922 €	984 €
Frais de réception	517 €	721 €	5 241 €	2 140 €	1 751 €	483 €	772 €
Fournitures d'entretien, petit équipement et fournitures administratives	2 375 €	10 100 €	16 330 €	1 869 €	1 616 €	1 638 €	450 €
Fournitures et matériels d'enseignement et de recherche	32 267 €	28 070 €	6 910 €	- €	6 464 €	255 €	407 €
Entretien et réparation sur bien immo, mobiliers et maintenance	2 640 €	1 880 €	12 744 €	- €	280 €	460 €	290 €
Etude et recherche	- €	- €	8 364 €	- €	- €	- €	- €
Documentat° Technique et bibliothèque	226 €	- €	- €	- €	- €	1 921 €	648 €
Formation personnel	1 684 €	389 €	2 277 €	1 235 €	648 €	- €	- €
Licences, brevets, logiciels	12 372 €	1 790 €	4 735 €	1 724 €	- €	490 €	- €
Autres + transferts interne ou externe	2 126 €	5 812 €	14 442 €	5 849 €	563 €	1 447 €	792 €
Non consommé	82 €	588 €	394 €	49 €	0 €	- €	170 €
Budget Définitif	60 105 €	58 745 €	69 331 €	14 974 €	16 916 €	7 127 €	4 514 €
Répartition initiale - BI 2019	40 287 €	51 354 €	61 753 €	16 000 €	17 000 €	7 000 €	4 694 €

DEPENSES DEPARTEMENTS PAR POSTES - Fonctionnement (pourcentage)

[illegible]

PPI :

	Programme de financement	Coût de l'opération	2019				Centre financier	Centre de Coût	2020				Reste à Consommer
			Budget Installé	AE	CP	Solde Projet			Crédits ouverts	AE	CP	Conso AE 2019 -2020	
Equipement des bâtiments issus de la tranche 3 (2015-2018)	F9601_PPIPST	107 958,00 €	- €	- €	- €	107 958,00 €	F96080	F960TRAVAX	107 958,00 €	- €	- €	- €	107 958,00 €
Equipement des laboratoires pédagogiques - GTE		829 310,00 €	192 631,00 €	140 892,00 €	- €	344 209,00 €		F960THERMI	344 209,00 €	- €	- €	140 892,00 €	688 418,00 €
Développement de la chaîne numérique - GMP (2019-2021)		212 688,00 €	87 000,00 €	86 070,90 €	86 070,90 €	126 617,10 €		F960GMPPPI		- €	- €	86 070,90 €	126 617,10 €
Renouvellement du parc informatique pour les usagers et personnels BIATSS (2019-2022)		344 000,00 €	86 000,00 €	123 870,91 €	123 870,91 €	220 129,09 €		F960INFORM	134 526,00 €	- €	- €	123 870,91 €	220 129,09 €
CEM + Panneaux solaires + salle auto - GEII		150 000,00 €	150 000,00 €	- €	- €	150 000,00 €		F960GEIIPPI	150 000,00 €	- €	- €	- €	150 000,00 €
TOTAL		1 643 956,00 €	515 631 €	350 834 €	209 942 €	948 913 €			736 693 €	- €	- €	350 834 €	1 293 122 €

Budget BI 2020 ouvert

736 693,00 €

D. LAUTRU demande quelle est la garantie que le PPI soit reporté sur le budget de l'année suivante si le celui-ci n'a pas été utilisé suite au confinement.

Y. NORVAL répond que c'est le principe même du PPI qui est pluri annuel. Ce qui n'a pas été dépensé en année N-1 peut être récupéré en année N+1 dans le cadre des années prévues.

P-L. SAUNIER demande une précision concernant le fonctionnement et notamment la ligne Transfert. Cette ligne correspond-elle au budget non consommé par le département et qui est retransféré au central ou vers d'autres départements ?

Y. NORVAL répond que cela peut être le cas mais il s'agit principalement de transferts vers d'autres directions par exemple pour des transferts vers le service de la communication pour des achats particuliers.

Présentation du Budget 2020 : présentation simplifiée

Ressources Etat	626 536 €	Fonctionnement	1 114 648 €
Dotation Établissement	626 536 €	Fonctionnement général établissement	871 700 €
Dotation Établissement fonctionnement	276 266 €	Fonctionnement formations	242 948 €
Complément MESRI GEA/TC	36 600 €		
Dotation équipement	194 670 €		
Dotation MESR HC	119 000 €	Rémunérations	379 500 €
		en HC	219 500 €
		en personnel	160 000 €
Ressources propres	1 579 392 €		
Droits universitaires	71 000 €	Équipement	194 670 €
Apprentissage	1 263 000 €	Équipement formations	51 700 €
Formation continue	60 392 €	Équipement Central	142 970 €
Taxe d'apprentissage	180 000 €		
Crous	- €		
Convention Bioforce	5 000 €		
		Contributions versées	542 922 €
Contributions internes	25 812 €	Contribution UPO	512 922 €
SITEC	18 312 €	Heures complémentaires FI	500 000 €
LEME	- €	DRI	9 000 €
LTIE	- €	affranchissement	366 €
Médiadix	7 500 €	téléphonie	2 510 €
		AIR	1 046 €
		Contribution SCD	30 000 €
TOTAL RECETTES HORS PFR et PPI	2 231 740 €	TOTAL DEPENSES HORS PFR et PPI	2 231 740 €
<i>Dotation MESRI création 142 places</i>	<i>366 000 €</i>	Dépense bâtiment	366 000 €
PFR Équipement	216 210 €	PFR Équipement	216 210 €
PFR PPI	736 693 €	PFR PPI	736 693 €
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	1 318 903 €	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	1 318 903 €
RECETTES BUDGET TOTAL	3 550 643 €	DEPENSES BUDGET TOTAL	3 550 643 €

Répartitions :

Lignes budgétaires	Département IUT	moyenne des effectifs année 2017 à 2019			Coef. SYMPA	Coef. moyenne des 3		Répartition définitive en fonctionnement			Répartition définitive en Investis	
		Total	FI	FA/FC		FI	FA/FC	FI	FA/FC	Total	HORS PFR	PFR
F9602ELEC	GENIE ELECTRIQUE & INFORMATIQUE (GEII)	161	158	3	4	632	11	22 943 €	3 009 €	40 319 €	20 000 €	-
		11	4	6	2,5	11	16	393 €	4 466 €			
		19	6	13	2,5	16	32	575 €	8 933 €			
F9603MECA	GENIE MECANIQUE & PRODUCTIQUE (GMP)	162	128	34	4	512	135	18 587 €	37 987 €	56 574 €	11 200 €	58 000 €
F9604THER	GENIE THERMIQUE & ENERGIE (GTE)	158	131	27	4	524	109	19 022 €	30 841 €	49 864 €	10 000 €	95 000 €
F9607LMEE		17	9	8	2,5	22	21	787 €	5 877 €	6 663 €		
F9607MBAT		45	33	11	2,5	83	28	3 025 €	7 992 €	11 018 €		
F9607TASP	LICENCE PRO AERO	58	28	30	2,5	70	76	2 541 €	21 391 €	23 933 €	- €	63 210 €
F9605LIVR	INFO-COM	117	110	7	2,7	296	19	10 749 €	5 331 €	25 579 €	5 000 €	-
		12	12	1	2,5	29	2	1 059 €	470 €			
		13	2	11	2,5	6	28	212 €	7 757 €			
F96012CASO	CARRIERES SOCIALES (CS)	47	47	0	3	141	1	5 119 €	282 €	5 401 €	2 000 €	- €
F96011GEAD	GESTION ENTREPRISES/ADMIN (GEA)	56	54	2	2,7	144	6	5 244 €	1 714 €	14 668 €	3 500 €	-
		15	5	10	2,5	12	26	424 €	7 287 €			
F9608TECO	TECHNIQUES COMMERCIALISATION (TC)	82	82	0	3	246	0	8 930 €	- €	8 930 €	- €	- €
		973	809	164		2744	508	99 609 €	143 339 €	242 948 €	51 700 €	216 210 €

Y. LEBOULAGER souhaiterait qu'un comparatif soit fait par rapport à l'année dernière afin de voir l'évolution du budget sur certains postes de dépenses.

M. BATOUFFLET précise que des différences se font surtout sur le global.

F. MAZZUCHELLI répond que les dépenses incompressibles sont visées en priorités.

Pour information - Budget 2019 présenté au conseil d'IUT du 04/12/2018 :

Ressources Etat	589 936	Fonctionnement	1 150 131
Dotation Établissement	470 936	Fonctionnement général établissement	933 396
<i>Dotation Établissement fonctionnement</i>	<i>470 936</i>	Fonctionnement formations	216 735
Dotation MESR HC	119 000	Rémunérations	372 000
		en HC	212 000
Ressources propres	1 399 000	en personnel	160 000
Droits universitaires	63 000		
Apprentissage	1 060 000		
Formation continue	90 000		
Taxe d'apprentissage	180 000		
Crous			
Convention Bioforce	6 000	Contributions versées	544 107
		Contribution UPO	514 107
Contributions internes	77 302	Heures complémentaires FI	500 000
SITEC	65 335	DRI	9 000
LEME	3 200	affranchissement	319
LTIE	1 267	téléphonie	1 823
Médiadix	7 500	AIR	2 965
		Contribution SCD	30 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 066 238	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 066 238
PFR Équipement	256 000	PFR Équipement	256 000
PFR PPI	570 167	PFR PPI	570 167
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT	826 167	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	826 167
RECETTES BUDGET TOTAL	2 892 405	DEPENSES BUDGET TOTAL	2 892 405

Le budget 2020 est soumis au vote du conseil :

19 votants : 17 présents – 2 procurations

Résultat du vote : 2 abstentions – 17 pour

Le budget 2020 est adopté.

AVIS SUR L'ADAPTATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES SUITE AU COVID 19

M. BATOUFFLET rappelle que, dans le contexte de crise sanitaire où un certain nombre de nos étudiants n'ont pu réaliser de stades, des dispositions ont été prises suivant la proposition ministérielle de neutraliser l'UE stage complète ou partielle ainsi que l'enseignement et l'évaluation à distance.

Ces dispositions ne faisant pas partie des maquettes, le conseil doit se prononcer sur celles-ci en validant cette adaptation à la crise sanitaire afin que les évaluations à distance soient considérées lors du jury.

V. RAMELET-LEMASSON demande si ces dispositions pourraient être différentes d'un IUT à l'autre.

M. BATOUFFLET répond qu'effectivement ces dispositions peuvent être différentes. Une demande de positionnement national de l'ADIUT n'a pas été entendue.

S. MOULINIER précise que ce vote va permettre d'acter des modalités de contrôle des connaissances (MCC) modificatives et rappelle que seules ces MCC font foi en cas de recours.

La neutralisation de l'UE stage complète ou partielle, l'enseignement et les évaluations à distance sont soumis au vote du conseil :

17 votants : 15 présents – 2 procurations

Résultat du vote : 0 abstentions – 17 pour

Le conseil d'IUT rend un avis favorable sur la neutralisation de l'UE stage complète ou partielle, les enseignements et évaluations à distance.

AVIS SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021

Il est décidé de soumettre le calendrier universitaire 2020-2021 à un vote à distance, arrêté au 19/09/2020.

Résultats du vote au 19/06/2020 :

27 votants :

- 26 pour
- 1 abstention

Le calendrier universitaire 2020-2021 est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet Alticiades – département TC**

M. JAILLOT demande si une subvention à hauteur de 1300€ peut être accordée pour ce projet.

M. BATOUFFLET répond que les demandes de subventions doivent être examinées au prochain conseil d'IUT.

- **Partenariat université de ZIGUINCHOR (Sénégal)**

D. LAUTRU demande si l'accord cadre de coopération avec l'Université de ZIGUINCHOR doit passer dans les instances.

M. BATOUFFLET propose de présenter cet accord au prochain conseil.



MOTION des départements *Carrières sociales (CS)*, *Gestion des entreprises et des administrations (GEA)* et *Techniques de commercialisation (TC)* de l'IUT de Ville d'Avray, concernant le projet d'hébergement au bâtiment préfabriqué T du campus de Nanterre à compter de la rentrée 2020-21

Motion adoptée à l'unanimité des 21 votants, le 9 mars 2020

Les équipes (enseignants et secrétaires pédagogiques) des départements CS, GEA et TC de l'IUT, localisés sur le campus de Nanterre, ont pris connaissance du projet d'hébergement au **bâtiment préfabriqué T**, à compter de la rentrée 2020-21, de ces trois départements.

Ce bâtiment est constitué de **préfabriqués très anciens, souffrant de défauts d'isolation thermique et acoustique**, et est **situé à la marge du campus de Nanterre**, derrière la barre des bâtiments A à E.

La contrepartie de ce projet serait la restitution des salles et bureaux actuellement attribués :

- Depuis une dizaine d'années au bâtiment E (CS et GEA) ;
- Depuis la rentrée 2019-20 aux bâtiments N et BFC (GEA et TC).

Les équipes rappellent et déplorent que :

- Les départements CS et GEA ont été créés en 2009 et hébergés dans ce même ensemble de préfabriqués (T), leurs équipes ont dû lutter pour obtenir l'attribution de locaux dignes de ce nom au bâtiment E ;
- Le département GEA a vu ses perspectives de croissance bloquées entre 2015 et 2019, notamment faute d'un accompagnement satisfaisant de l'UPN sur la question des besoins de locaux. L'insuffisance des locaux a été signalée par les experts lors des différentes évaluations CPN et CCN (2013, 2017 et 2019) ;
- Le département TC a été créé à la rentrée 2019-20 dans les mêmes conditions de locaux que les départements CS et GEA 10 ans plus tôt :
 - des salles de cours très insuffisantes (3 salles de cours pour 3 groupes de TD soit 6 groupes de TP) ;
 - des bureaux du secrétariat et des enseignants répartis dans deux bâtiments situés en des points opposés du campus (BFC et bâtiment préfabriqué N) ;
 - la majorité des salles et bureaux attribués sont situés au bâtiment N qui est constitué, comme le T, de préfabriqués très anciens, mal isolés en matière thermique et acoustique ;
- Les solutions d'hébergement imposées à la rentrée 2019-20 pour répondre aux besoins des départements GEA (création de 2 groupes et 3 postes de titulaires supplémentaires) et TC (création de 3 groupes, 6 postes enseignants et 1 poste BIATSS) se sont avérées insuffisantes, inadaptées et trop tardives dans leur mise en œuvre¹ ;
- L'insuffisance et l'inadéquation de ces solutions (par exemple en GEA : 60% des besoins en amphithéâtres ou grandes salles pour les cours magistraux n'est pas couvert, soit 144 heures) a engendré un très lourd travail logistique pour les équipes et de nombreux dysfonctionnements, au détriment de la qualité de l'accueil des étudiants et des conditions de travail des équipes ;
- Cette situation ne peut que s'aggraver à compter de la rentrée 2020-21, du fait de la création de 2 groupes en 2^{ème} année de DUT GEA (option GRH, option GCF en apprentissage) et 3 groupes en 2^{ème} année du DUT TC (2 en formation classique, 1 en apprentissage). Cela représente l'ajout de 2 promotions pour les cours magistraux, soit 5 groupes de TD supplémentaires, pour un total de 13 groupes TD avec la Licence pro. Révision Comptable, dont la plupart sont dédoublés pour les séances de TP ;
- Les équipes n'ont à ce jour pas été sollicitées pour participer à la définition des besoins en locaux pour la rentrée 2020-21 et aux prises de décisions correspondantes.

¹ L'installation des bureaux enseignants n'était toujours pas terminée 2 mois après la rentrée ; 6 mois après la rentrée les nouveaux bureaux enseignants ne sont toujours pas raccordés au réseau Ethernet et plusieurs salles ne sont toujours pas équipées de vidéoprojecteurs. Il a fallu attendre mi-février 2020 pour qu'une solution permette enfin la réservation des salles attribuées dans ADE, au prix d'un travail supplémentaire pour les équipes.

En 2019, la création du département TC et le développement du département GEA répondaient à une volonté affichée de la part de l'Université et du Ministère¹, soutenue par un investissement financier de grande ampleur. La nécessité de développer le département GEA et de résoudre les problèmes de locaux des départements CS et GEA a également été soulignée comme nécessaire lors des différentes évaluations CPN/CCN, dont la dernière en 2018-19².

Le campus de Nanterre est caractérisé par une pénurie **apparente** de salles et bureaux, alors même certains locaux sont notoirement sous-occupés, voire loués à des organismes externes à l'UPN : le CNAM dispense par exemple des formations au BFC, dont une formation concurrente, le DUT GEA.

Les équipes s'interrogent sur les motivations de la décision de relocaliser les trois départements de l'IUT dans un ensemble de préfabriqués situé à la marge du campus, tout en réservant ses locaux les plus récents au CNAM.

Dans ce contexte, les équipes GEA et TC expriment leur **vive inquiétude quant aux modalités et au calendrier** de mise en œuvre de la solution d'hébergement imposée pour la rentrée 2020-21.

Elles **s'opposent catégoriquement** à un déménagement au bâtiment préfabriqué T tant qu'il n'est pas garanti que cette solution permettra de couvrir l'intégralité des besoins en bureaux et en salles, en particulier concernant les amphithéâtres ou grandes salles indispensables pour les cours magistraux et examens.

Afin de garantir l'accueil des étudiants dans de bonnes conditions et de permettre un fonctionnement soutenable des départements, les équipes CS, GEA et TC s'opposent à la solution imposée (l'hébergement des trois départements au bâtiment préfabriqué T à compter de la rentrée 2020-21), ainsi qu'à la restitution des locaux actuellement attribués, tant que l'ensemble des prérequis suivants n'est pas acquis :

- 1) **L'intégralité des besoins à usage pédagogique (salles) et d'accueil des équipes (bureaux) devra être couverte par les locaux mis à disposition au bâtiment T**, si besoin après travaux de reconfiguration. En particulier, **deux grandes salles de 100 places sont indispensables** pour l'ensemble des cours magistraux et des examens en promotions complètes ;
- 2) Les salles du bâtiment T devront être attribuées **exclusivement et à plein temps** à l'IUT et donc gérées hors ADE ;
- 3) Les équipes devront être **consultées** pour définir précisément les besoins de salles, bureaux et aménagements du bâtiment T, puis être **associées aux prises de décisions** à ce sujet ;
- 4) Des **travaux d'isolation thermique et acoustique** devront être réalisés **selon les normes en vigueur** dans l'ensemble des salles et bureaux du bâtiment T attribués à l'IUT, travaux indispensables à l'accueil des étudiants et des équipes pédagogiques dans **des conditions normales d'étude et de travail, d'hygiène et de sécurité** ;
- 5) L'intégralité des salles devra être équipée en mobilier et en vidéoprojecteurs ;
- 6) L'ensemble des locaux devra être raccordé au réseau informatique (Ethernet pour les bureaux, Wifi pour l'ensemble des salles, bureaux et espaces communs) ;
- 7) **L'ensemble des travaux et aménagements devra être terminé au plus tard le 1/07/2020.**

¹ Discours prononcé par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Madame Frédérique Vidal, à l'occasion d'un déplacement à l'Université de Paris Est Créteil mercredi 20 février 2019 : <https://bit.ly/2wxkavd>

² « Les difficultés signalées pour le département GEA et le département CS sur le site de Nanterre demeurent (effectifs des promotions, **taille et identification des locaux**...). Les évolutions de capacité d'accueil en DUT envisagées par le ministère dans le cadre des moyens spécifiques de la loi ORE devraient permettre de conforter le département GEA. Cette évolution apparaît pertinente à la fois d'un point de vue organisationnel ainsi qu'au regard des taux de réussite et de pression du département. (...) **les départements GEA et CS, qui conjuguent les surfaces exigües, le faible nombre de groupe d'étudiant.e.s et le partage d'un seul emploi Biatss, sont rendus fragiles. Le projet de développement impulsé par le ministère avec les moyens spécifiques de la loi ORE (après la transmission du dossier d'auto-évaluation de l'IUT) devra prendre en compte cet état de fait. Ce doit être un point de vigilance pour l'établissement.** » (Retour d'expertise de l'évaluation CCN de l'IUT, 2019)